

# Marché Public Simplifié



## OBJECTIF 100 % DES MARCHES PUBLICS DEMATERIALISES

Engagé dans la dématérialisation depuis plus d'une décennie, le Département de la Dordogne vous offre désormais la possibilité de répondre facilement à ses marchés grâce à la mise en place des marchés publics simplifiés (MPS)

### SIMPLIFIER VOTRE RÉPONSE EN DÉPOSANT EN LIGNE

#### Candidature simplifiée

- ✓ Candidater avec votre seul numéro SIRET en déposant vos plis par le dispositif « Marché Public Simplifié » sur la plateforme AWS.
- ✓ Joignez votre offre technique et commerciale et quelques informations complémentaires en votre seule possession.

#### La confiance à priori

- ✓ En déposant votre offre en MPS, vous fournissez une attestation sur l'honneur qui se substitue à la production de pièces justificatives.

### ANTICIPER LA DEMATERIALISATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1er OCTOBRE 2018

- ✓ Le MPS s'inscrit dans le cadre du programme de développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale lancé par l'Etat et piloté par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique avant la dématérialisation totale des marchés publics au 1er octobre 2018.
- ✓ Cette action est menée en partenariat avec la Chambre de Métiers de la Dordogne.

### UN MPS ÇA SE PASSE COMMENT

- ✓ Le Département indique dans le règlement de la consultation si le marché est éligible au MPS
- ✓ Sur la plateforme du Département, les marchés « MPS » sont identifiés par la présence du logo :



- ✓ L'entreprise peut cliquer sur « Déposer un pli ».
- ✓ Elle accepte les conditions d'utilisation.
- ✓ En se connectant avec les codes d'accès AWS, le SIRET enregistré dans le profil « Entreprise » est repris automatiquement.
- ✓ Elle renseigne le formulaire « MPS » puis elle revient sur les étapes de la réponse en ligne.